

PRODUITS



Créer un Point de vente collectif – Étude de faisabilité

Est-il possible de créer un Point de vente collectif sur mon territoire ?

QUI EST CONCERNÉ ?

- Collectivités territoriales
- Groupe d'agriculteurs
- Associations locales

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Identifier l'attente locale des clients potentiels (habitude d'achat, montants des achats, sources d'approvisionnement)
- Identifier la motivation des producteurs fermiers par rapport au projet
- Vérifier la faisabilité du projet (adéquation offre – demande, analyse de la concurrence)
- S'assurer des points à mettre en oeuvre pour la réussite du projet

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

Sécurité et Visibilité

L'étude sécurise et donne de la visibilité : le maître d'ouvrage a toutes les cartes en main pour décider d'aller plus loin dans la mise en oeuvre du Point de Vente Collectif.

NOS ATOUTS

- Une analyse extérieure pour clarifier les attentes des demandeurs
- Un travail en toute objectivité, sans parti pris
- Une bonne connaissance des agriculteurs locaux et des modes de vente en circuits courts, avec leurs prérequis spécifiques



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Méthode alliant écoute active des acteurs du projet et recommandations concrètes issues de notre expertise.

Recueil et analyse des attentes du demandeur de l'étude.

Travail d'analyse et d'enquêtes :

- **Analyse** de la zone de chalandise :
 - Enquête auprès de producteurs locaux : analyse de leur motivation, système de production, gamme, saisonnalité...
 - Analyse de la concurrence
 - Analyse de la consommation des ménages avec en option une enquête consommateur.
- **Adéquation** entre l'offre et la demande de produits.
- **Analyse** des freins et des opportunités.

Présentation du rapport final au client et aux agriculteurs impliqués.

Réalisation d'un plan d'actions avec suite à donner.

LIVRABLES

Rapport de synthèse comprenant :

- La remise à plat des **objectifs** du porteur de projet
- **L'adéquation** entre ces objectifs et la réalité du contexte (contexte extérieur, motivation des producteurs fermiers...)
- **Des recommandations** quand à la faisabilité du projet

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet : interlocuteur unique, il est Conseiller Territorial ou Conseiller Produits Fermiers

DURÉE :

2 à 4 mois

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande
Prestation largement subventionnée par les structures publiques

Un devis sera établi en fonction du territoire d'intervention (nombre d'agriculteurs à contacter, taille de la zone de chalandise, disponibilité des données consommateurs ...)

NOS RÉFÉRENCES

Étude de faisabilité et accompagnement de la création de 4 points de vente collectifs dont celui de Balbigny (2011) et de la Coopérative Saveurs du Jarez (2013)

CONTACT

SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr **www.terresdeloire.fr**

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

